

Nachbarschaftsverein Sesselacker

Nachbarschaftsverein Sesselacker
Löwenbergstr. 54, 4059 Basel
president@nv-sesselacker.ch

Règlement de la piscine Sesselacker - Règles de comportement et d'utilisation

Les utilisateurs veillent au strict respect du règlement de la piscine.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont autorisés à accéder aux vestiaires et à la piscine qu'en compagnie d'un adulte.

Les instructions du surveillant breveté sur place doivent être respectées.

Tous les membres de la NVS doivent s'enregistrer au **préalable** pour la période souhaitée et sont responsables de quitter les installations de manière propre et ordonnée.

Les heures d'utilisation prescrites doivent être respectées et observées. Les vestiaires et l'installation de natation doivent être quittés à l'heure prévue à la fin de l'occupation.

Avant d'entrer/d'utiliser la piscine, il est obligatoire de se doucher soigneusement.

Les enfants doivent être informés de l'utilisation des toilettes et celles-ci doivent être laissées en ordre.

Les zones humides, les douches et le hall de natation ne peuvent être empruntés que pieds nus et en maillot de bain.

Les déchets (mouchoirs en papier, cheveux, chewing-gum, sparadrap, etc.) doivent être jetés à la poubelle.

Utilisation de l'établissement

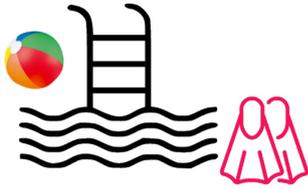
Pour des raisons de sécurité, la piscine ne peut pas être utilisée *seule*, c'est-à-dire qu'au moins deux personnes doivent être présentes.

Les jeux de ballons ne peuvent être pratiqués qu'avec des ballons adaptés à cet effet et avec les égards nécessaires envers les autres utilisateurs. Les ballons durs sont interdits.

Le respect mutuel lors de l'utilisation de jouets et d'accessoires aquatiques va de soi.

Il est interdit d'apporter et de consommer de la nourriture et des boissons dans le hall de natation et dans les vestiaires.

Il est interdit de fumer dans toute l'installation de natation.



Nachbarschaftsverein Sesselacker

Nachbarschaftsverein Sesselacker
Löwenbergstr. 54, 4059 Basel
president@nv-sesselacker.ch

Après utilisation de l'établissement

Le séchage soigneux ainsi que l'essorage des vêtements de bain doivent avoir lieu dans les zones humides.

Les installations doivent être laissées propres après utilisation.

Les défauts ou les dommages aux installations et aux équipements doivent être immédiatement **signalés au surveillant breveté**.

L'entrée et la sortie des installations de natation doivent se faire de manière ordonnée et calme, dans le respect des riverains. Il est interdit de chahuter ou de faire du bruit sur l'ensemble du site.

Responsabilité civile

L'association de quartier Sesselacker, NVS, décline expressément toute responsabilité découlant de l'utilisation des installations.

Il est expressément fait référence à l'exclusion de responsabilité.